

POINT SUR LES CONSEILS DES MINISTRES DES PAYS DE LA ZONE UEMOA

Semaine du 18 au 24 septembre 2026

Sommaire

<i>BENIN</i>	2
<i>BURKINA FASO</i>	2
<i>COTE D'IVOIRE</i>	6
<i>GUINEE BISSAU</i>	10
<i>MALI</i>	10
<i>NIGER</i>	12
<i>SENEGAL</i>	13
<i>TOGO</i>	13
Disclaimer	14



Au titre des conseils de ministres des pays de la zone UEMOA, les équipes de la SA2IF vous présentent le résumé suivant.

BENIN

A la date du 24 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Bénin n'a été publiée depuis celle du mercredi 2 septembre 2026.

BURKINA FASO

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le jeudi 24 septembre 2026, en séance ordinaire, de 09 H 00 min à 13 H 00 min, sous la présidence du Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté un rapport portant sur l'inscription de projets spécifiques du Bureau national des Grands projets du Burkina (BN-GPB).

Ces projets concernent l'acquisition d'équipements pour l'Académie technologique du Faso et les amphithéâtres nouvellement construits, afin de permettre leur mise en service dans les meilleurs délais.

Le coût global des projets s'élève à 5,854 milliards de F CFA, financé par le budget de l'État, exercice 2026.

✓ AU TITRE DE LA PRIMATURE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à deux (02) projets de décret portant respectivement reconnaissance de la qualité de Martyr de la Nation et d'Invalide de la Nation.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la loi n°004-2022/ALT du 10 juin 2022 portant statut de martyr et d'invalidé de la Nation, en reconnaissance des sacrifices consentis par des citoyens burkinabè lors d'événements majeurs ayant marqué l'histoire récente du pays.

Les deux décrets prévoient la reconnaissance de la qualité de Martyr de la Nation à 315 personnes et d'Invalide de la Nation à 10 personnes.

Cette mesure vise à traduire la reconnaissance de la Nation envers les personnes ayant fait preuve de courage, de bravoure et de sacrifice au service de la Patrie.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Le Conseil a adopté six (06) décrets portant sur l'enseignement technique, le cadre de partenariat avec les organisations associatives, la société d'État BIOTHIC INDUSTRIE SA et la gestion du patrimoine immobilier public.

Le premier décret déclare d'utilité publique urgente le projet de création d'un établissement d'enseignement technique sur le site actuel du lycée Saint Joseph, au secteur 05 de l'arrondissement n°01 de Ouagadougou. Le site, d'une superficie de 12 412 m², avait fait l'objet d'une décision d'acquisition pour 2 milliards de F CFA en novembre 2025. Cette mesure vise à accélérer la réalisation du projet dans le cadre de l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous.

Le deuxième décret, pris en application de la loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association, précise les modalités de signature des documents cadres de partenariat entre l'État, les ONG et les associations de développement. Il prévoit notamment la catégorisation des associations, l'encadrement de l'agrément des ONG ainsi que l'évaluation administrative, financière et technique de leurs activités.

Le troisième décret, également pris en application de la loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025, encadre les modalités de collaboration entre l'État et les organisations non gouvernementales et associatives. Il prévoit notamment un mécanisme de financement des interventions, la création de commissions d'examen au sein des ministères et de nouveaux documents types de partenariat au niveau national et territorial.

Le quatrième décret approuve les statuts de la société d'État BIOTHIC INDUSTRIE SA, unité industrielle spécialisée dans l'extraction d'huiles essentielles et implantée à Léo. Cette adoption permet à la société de disposer du cadre réglementaire nécessaire à l'exercice de ses missions, conformément au décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000.

Le cinquième décret porte création de « Faso Sanya », destinée à professionnaliser la maintenance des bâtiments publics et à mutualiser les ressources et compétences dédiées à leur entretien. Les dépenses de nettoyage, gardiennage et réhabilitation des infrastructures publiques sont passées de 8,78 milliards de F CFA en 2023 à 18,80 milliards de F CFA en 2025, justifiant la mise en place d'un dispositif spécialisé.

Le sixième décret approuve les statuts particuliers de « Faso Sanya », afin de doter cette structure du cadre réglementaire nécessaire à l'accomplissement de ses missions, conformément au décret n°2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'État à caractère administratif.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République islamique d'Iran auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a donné son accord à la nomination de Monsieur Hossein TAGHDAR à ce poste, avec résidence à Ouagadougou.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DES SERVITEURS DU PEUPLE**

Le Conseil a adopté un décret portant modalités et critères d'évaluation des fonctionnaires d'État, en application de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'État.

Le décret regroupe dans un même texte les modalités d'évaluation et introduit plusieurs innovations, notamment la possibilité pour un responsable hiérarchique de procéder à l'évaluation en cas de défaillance du supérieur immédiat, ainsi que l'évaluation des fonctionnaires nommés ou relevés de leurs fonctions en cours d'année lorsqu'ils justifient d'au moins six mois d'occupation du poste.

Il prévoit également des dispositions spécifiques pour les situations de force majeure et l'attribution de notes forfaitaires dans certains cas, notamment pour les fonctionnaires mis à disposition d'organisations syndicales ou concernés par une reconstitution de carrière.

L'adoption de ce décret vise à renforcer et harmoniser le dispositif de gestion de l'évaluation des fonctionnaires d'État.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil a examiné un projet de loi portant Code de la santé publique, qui constitue une relecture de la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la santé publique, dont certaines dispositions sont devenues obsolètes après plusieurs années d'application.

Cette réforme vise à actualiser le cadre de régulation du secteur de la santé et à améliorer l'accès équitable de la population à des soins et services de santé de qualité.

Les principales innovations concernent notamment :

- le renforcement de l'offre de soins, intégrant les soins palliatifs et de fin de vie, les médecines alternatives et l'assistance médicale à la procréation ;
- la création d'un corps de réserve sanitaire ;
- l'instauration du dossier médical personnel, de la santé numérique, de la télémédecine, de la e-pharmacie et d'un identifiant de santé unique ;
- la prise en charge de la santé communautaire.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée législative du Peuple.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

✓ **Le ministre de l'Economie et des finances**

Le Conseil a examiné la situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2026, au 30 juin.

Au premier semestre 2026, les recettes budgétaires recouvrées s'élèvent à 1 972,85 milliards de F CFA, pour un objectif de 1 617,43 milliards, soit un taux d'exécution de 121,97 %, contre 1 562,05 milliards de F CFA à la même période en 2025.

Les crédits de paiement exécutés atteignent 1 832,67 milliards de F CFA, sur une prévision annuelle de 3 918,29 milliards, soit un taux d'exécution de 46,77 %, contre 1 640,39 milliards de F CFA au 30 juin 2025.

La gestion de la trésorerie fait ressortir des encaissements de 3 306,42 milliards de F CFA, contre 2 298,67 milliards à la même période en 2025.

L'épargne budgétaire s'établit à 532,32 milliards de F CFA, tandis que le solde budgétaire ressort à 59,58 milliards de F CFA.

Le Conseil a félicité les acteurs pour ces résultats et les a exhortés à poursuivre les efforts en faveur d'une meilleure efficacité budgétaire. Il a également marqué son accord pour la transmission du rapport à l'Assemblée législative du Peuple.

✓ **Le ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme**

Le ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme a informé le Conseil du choix de la République togolaise comme pays invité d'honneur de la 30e édition du FESPACO.

Ce choix vise à renforcer les relations entre les peuples burkinabè et togolais, à favoriser les échanges culturels et professionnels et à contribuer au rayonnement des cinémas africains.

La 30e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) se tiendra du 20 au 27 mars 2027, sous le thème : « Cinéma d'Afrique et développement endogène ».

✓ **Le ministre de la Justice**

Le ministre de la Justice a informé le Conseil de la tenue de la deuxième phase de la 3e édition des Journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne (JEPPC), prévue du 02 au 16 octobre 2026, après une première phase organisée du 26 mars au 09 avril 2026.

Cette phase sera consacrée au renforcement de la mobilisation citoyenne autour du thème : « Produisons burkinabè, consommons burkinabè ! », avec pour slogan : « Tous pour le Made in Burkina : Faisons de chaque achat un acte de souveraineté ! ».

Les JEPPC visent à promouvoir les valeurs de patriotisme, de civisme et de citoyenneté, ainsi que la participation citoyenne en faveur de la paix, de la cohésion sociale, de l'intérêt général et de la construction nationale.

Plusieurs activités sont prévues, notamment une exposition gouvernementale sur les acquis et les réalisations de la Révolution progressiste populaire.

✓ **Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi**

Le ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi a présenté au Conseil le compte rendu du 1er Forum confédéral de la jeunesse et du volontariat des États du Sahel, tenu du 28 au 30 août 2026 à Ouagadougou.

Placé sous le thème « Consolidation de la Confédération des États du Sahel : rôle, responsabilité et engagement de la jeunesse », le forum a réuni plus d'un millier de jeunes des pays membres de l'AES, ainsi que du Tchad et du Togo.

Les travaux ont notamment porté sur le rôle et la responsabilité de la jeunesse dans la consolidation d'un espace confédéral unifié, solide et stable, à travers plusieurs panels. Les échanges ont également favorisé la compréhension mutuelle et le rapprochement entre l'expérience des générations précédentes et les attentes de la jeunesse.

COTE D'IVOIRE

Le mercredi 23 septembre 2026, un Conseil des Ministres s'est tenu de 11h00 à 13h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ **Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme**

Le Conseil a adopté un projet de loi modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal, telle que modifiée par les lois n°2021-893 du 21 décembre 2021 et n°2024-358 du 11 juin 2024.

Cette réforme vise à adapter le dispositif pénal aux engagements internationaux du Burkina Faso et à renforcer la lutte contre la criminalité.

Les principales modifications portent notamment sur :

- le renforcement de la protection des mineurs et des femmes contre le viol et les comportements sexuels déviants ;
- le durcissement des sanctions contre les dérives verbales ou comportementales visant les collaborateurs de l'Administration, notamment les Rois et Chefs de village ;
- le renforcement des sanctions relatives aux infractions environnementales, notamment l'orpaillage illégal et le remblayage non autorisé de la mer et des voies d'eau intérieures ;
- l'alourdissement et le caractère cumulatif des peines liées à l'orpaillage illégal, ainsi que la création d'infractions spécifiques visant les commanditaires, receleurs, financiers et propriétaires de sites complices.

Les peines peuvent aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement lorsque l'auteur est un agent public.

- ✓ **Au titre du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques, le Ministère des Eaux et Forêts et le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat**

Le Conseil a adopté une ordonnance portant extension des règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation de leurs filières à la filière mangue, ainsi que le projet de loi de ratification y afférent.

Cette mesure vise à renforcer la valorisation et la régulation de la filière mangue, qui représente environ 10 % de la production fruitière nationale. Elle étend à cette filière le champ d'application de la loi n°2013-656 du 13 septembre 2013 relative à la commercialisation du coton et de l'anacarde.

Les missions de régulation, de suivi et de développement de la filière mangue sont ainsi confiées au Conseil Coton-Anacarde. Son Conseil d'Administration est réaménagé afin d'intégrer un représentant de l'interprofession de la filière mangue.

- ✓ **Au titre du Ministère de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget**

Le Conseil a adopté deux (02) ordonnances et les projets de loi de ratification y afférents, portant respectivement sur la modification du Code de Prévoyance Sociale et sur la prime spéciale de retraite.

La première ordonnance modifie la loi n°99-477 du 02 août 1999 portant modification du Code de Prévoyance Sociale. La seconde modifie l'ordonnance n°2025-407 du 18 juin 2025 portant institution de la prime spéciale de retraite en faveur des bénéficiaires des régimes de pensions gérés par l'IPS-CGRAE.

Ces réformes s'inscrivent dans le prolongement des mesures adoptées par le Conseil des Ministres le 1er octobre 2025 pour renforcer les droits des retraités et de leurs ayants droit. Elles ont notamment permis d'améliorer les modalités de calcul des pensions, d'étendre la pension d'orphelin à l'orphelin de père ou de mère et de revaloriser la prime spéciale de retraite.

L'adoption de ces ordonnances vise à consolider durablement les droits des assurés sociaux et de leurs ayants droit et à en assurer la pérennité.

- ✓ **Au titre du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique**

Le Conseil a adopté un décret portant attribution d'un permis de recherche, valable pour l'or à la société « JOFEMA MINERAL RESOURCES SARL » dans le département de Soubré.

Délivré conformément aux conditions techniques et environnementales requises, la durée de validité de ce permis de recherche est fixée à quatre (04) ans

- ✓ **Au titre du Ministère de la Communication, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique et le Ministère de la Transition Numérique et de l'Innovation Technologique**

Le Conseil a adopté un décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC).

Ce décret réaménage l'organisation et le fonctionnement de l'ISTC afin de les mettre en conformité avec la loi fixant les règles relatives aux Établissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'Établissements Publics, adoptée en août 2020.

Deux nouvelles écoles sont créées pour répondre aux exigences de compétitivité et aux besoins du secteur de l'audiovisuel :

- l'École de Communication des Organisations et du Développement (ECOD-ISTC), en remplacement de l'École des Télécommunications et Technologies de l'Audiovisuel ;
- l'École de Production et des Techniques Audiovisuelles (EPTA-ISTC), en remplacement de l'École de Production Audiovisuelle.

Le décret intègre également les nouvelles règles relatives à la tutelle économique et financière ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution du budget de l'établissement.

- ✓ **Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de Vie et le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique**

Le Conseil a adopté quatorze (14) décrets portant redéfinition des limites de cinq (5) Agro-forêts et de neuf (9) forêts classées :

- un décret portant redéfinition des limites de l'Agro-forêt de Agbo Bloc II ;
- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de Bénafoko ;
- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de Besso ;
- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de Comoé 1 ;
- un décret portant redéfinition des limites de l'Agro-forêt de Davo ;
- un décret portant redéfinition des limites de l'Agro-forêt de Dé ;
- un décret portant redéfinition des limites de l'Agro-forêt de Divo ;
- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de Gaga ;
- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de Koba ;
- un décret portant redéfinition des limites de l'Agro-forêt de Mont Momi ;
- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de N'Ganda N'Ganda ;
- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de N'Guéchié ;

- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de N'To ;
- un décret portant redéfinition des limites de la forêt classée de Négué.

Ces différents décrets, pris conformément au Code forestier et à la réglementation en vigueur précisant les conditions de redéfinition des limites des forêts du domaine privé de l'Etat et des collectivités territoriales, clarifient les zones protégées, aux fins de résorber les litiges fonciers, de réduire les tensions sociales, et d'assurer une gestion durable intégrant les enjeux environnementaux et la conservation de la biodiversité.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

✓ Au titre du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, en liaison avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget

Le Conseil a adopté une communication relative à la création de l'Institut du Café et du Cacao (I2C).

L'I2C sera un centre de recherche spécialisé doté de technologies de pointe, de ressources humaines hautement qualifiées et d'un réseau de coopération scientifique associant les universités nationales, les pôles d'excellence régionaux et les organisations internationales.

Il aura pour mission de renforcer la recherche scientifique sur le café et le cacao, afin d'améliorer la compétitivité des filières et leur capacité à répondre aux standards du marché mondial.

Le complexe de recherche sera implanté sur le site de la station de recherche du CNRA de Divo, qui dispose notamment de banques de gènes et de parcelles expérimentales de café et de cacao.

✓ Au titre du Ministère de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle

Le Conseil a adopté une communication relative à la cartographie des risques du travail des enfants dans les régions du Cavally, de la Nawa et du Haut-Sassandra.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI), mis en place pour renforcer la veille, l'alerte précoce, l'intervention et la prise de décision en matière de lutte contre le travail des enfants.

Le dispositif a été déployé dans les trois régions et complété par une cartographie interactive des risques, permettant d'identifier les zones critiques, d'orienter les interventions et de faciliter l'analyse territoriale. Elle prend notamment en compte l'accès à la protection sociale et aux services sociaux de base, la couverture des mécanismes de suivi et de remédiation ainsi que la conformité des pratiques agricoles aux aspects sociaux de la norme ARS 1000.

L'analyse couvre 12 départements, 50 sous-préfectures et 698 villages et fait ressortir un niveau de risque globalement modéré dans l'ensemble des localités étudiées.

La cartographie est disponible sous forme de cartes statiques et de matrice Excel sur la plateforme Cartographie des risques du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

GUINEE BISSAU

A la date du 24 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres bissau-guinéen n'a été publiée.

MALI

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 18 septembre 2026, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ **Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances**

Le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi portant loi de Finances pour l'exercice 2027, préparé conformément à la loi n°2025-038 du 15 août 2025 portant loi organique relative aux lois de Finances.

Les principales prévisions budgétaires pour 2027 sont les suivantes :

- **Recettes budgétaires** : 3 866,635 milliards de F CFA, contre 3 372,895 milliards en 2026, soit une hausse de 493,740 milliards (+14,64 %) ;
- **Dépenses budgétaires** : 4 462,646 milliards de F CFA, contre 3 993,319 milliards en 2026, soit une progression de 469,326 milliards (+11,75 %) ;
- **Déficit budgétaire** : 596,011 milliards de F CFA, contre 620,425 milliards en 2026, soit une baisse de 24,414 milliards (-3,93 %).

Le projet de loi de Finances 2027 traduit ainsi une hausse des prévisions de recettes et de dépenses, accompagnée d'une réduction du déficit budgétaire par rapport à la loi de Finances rectifiée 2026.

✓ **Sur le rapport du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux**

Le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation de la Politique nationale pénitentiaire du Mali et de son Plan d'actions 2026-2030.

Cette politique, dont le Conseil avait pris acte lors de sa session du 12 août 2026, vise à doter le Mali d'un cadre de référence et d'orientation pour l'administration pénitentiaire, conformément aux normes nationales et internationales.

L'adoption du projet de décret consacre l'approbation de cette politique et de son plan d'actions, ouvrant ainsi la voie à leur mise en œuvre.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

✓ Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, a informé le Conseil des Ministres de la tenue de la 1^{re} édition du Grand Forum de la Jeunesse malienne, les 5 et 6 septembre 2026 à Philadelphie, aux États-Unis d'Amérique.

Placée sous le thème « Jeunesse malienne de la Diaspora : leadership, innovation, engagement citoyen et contribution au développement durable du Mali », cette rencontre a porté sur la contribution de la diaspora malienne au développement national.

Les échanges ont notamment abordé l'entrepreneuriat, le mentorat, la transformation numérique, le leadership et l'engagement citoyen.

Les travaux ont abouti à l'adoption de la Déclaration de Philadelphie, par laquelle les participants ont réaffirmé leur engagement à mettre leurs compétences et expertises au service du développement du Mali.

✓ Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine

Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine a informé le Conseil des Ministres du lancement, le 22 août 2026 à Washington, de la plateforme numérique dédiée au répertoire des compétences de la Diaspora malienne.

Accessible sur malidiaspora.org, cette plateforme vise à recenser, valoriser et faciliter la mobilisation des compétences des Maliens établis à l'Extérieur au service du développement national.

Elle vient renforcer les dispositifs existants, notamment le programme TOKTEN, le Forum International de la Diaspora et la Cellule d'appui à la capitalisation de l'expertise de la Diaspora.

Le dispositif ouvre également des perspectives de coopération et de mise en synergie des compétences des diasporas du Mali, du Burkina Faso et du Niger.

✓ Le ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Le ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle a informé le Conseil des Ministres de la participation du Mali à la 7^e Réunion du Dialogue entre

Les Agences de Coopération technique des pays membres de la Banque Islamique de Développement, tenue du 6 au 8 septembre 2026 au Caire, en Égypte.

Les travaux ont porté sur le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire, la réponse aux crises et la mise en place de partenariats durables, avec un accent sur le partage d'expériences, le transfert de compétences et la réalisation de projets dans les domaines du capital humain, des infrastructures, de l'intelligence artificielle et de la formation professionnelle.

À cette occasion, le ministre a souligné l'importance de l'entrepreneuriat, de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes dans la construction de la souveraineté économique du Mali.

Il a également participé au Dialogue du Caire pour la réponse aux crises, au cours duquel il a présenté l'approche du Mali face aux défis sécuritaires, climatiques, énergétiques, alimentaires et économiques.

✓ **Le ministre de la Santé et du Développement social**

Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres :

1. 31e édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion

La 31e édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion se tiendra du 1er au 31 octobre 2026, sous le thème : « La solidarité, levier de promotion de la culture et de l'éducation citoyenne ».

Le programme s'articulera autour de quatre semaines thématiques consacrées respectivement aux personnes âgées, à la femme et à l'enfant, aux personnes vivant avec un handicap, ainsi qu'à la jeunesse, l'emploi et l'entrepreneuriat.

2. Situation épidémiologique

Le ministre a également présenté la situation épidémiologique du pays, marquée notamment par une augmentation du nombre de cas confirmés de dengue par rapport à la semaine précédente.

Le Président de la Transition a appelé la population à respecter strictement les mesures de prévention et de lutte contre les maladies.

NIGER

A la date du 24 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Niger n'a été publiée depuis celle du 10 septembre.

SENEGAL

A la date du 24 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Sénégal. La dernière remonte au jeudi 10 septembre 2026.

TOGO

A la date du 24 septembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Togo n'a été publiée depuis celle mercredi 26 août.

Disclaimer

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de la SA2IF, en vue d'une quelconque transaction. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement informatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles ne reflètent qu'un document de synthèse de tous les communiqués de conseil des ministres de la zone UMOA lus par les équipes de la SA2IF et elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis.